



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



District A20 sud  
CEI de Brive la Gaillarde

# Notice type d'Exploitation Sous Chantier – Tunnel de Noailles

Version du 21/01/26



## Historique des versions du document

| Version | Date     | Commentaire         |
|---------|----------|---------------------|
| 1       | 26/02/25 | Laurent PEYRIE - V1 |
| 2       | 21/01/26 | Laurent PEYRIE - V2 |
|         |          |                     |

## Affaire suivie par

|                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Laurent PEYRIE</b> - Service autoroutier A20 / district sud / antenne d'Uzerche / CEI de Brive                         |
| Tél. : 05 55 87 82 62 / Fax : 05 55 88 19 77                                                                              |
| Courriel : <a href="mailto:Laurent.Peyrie@developpement-durable.gouv.fr">Laurent.Peyrie@developpement-durable.gouv.fr</a> |

## Rédacteur

Laurent PEYRIE / A20 – CEI de Brive la Gaillarde

## Rellecteur

Nadège SENAMAUD / Cheffe de district A20 sud

## Proposé par

Nadège SENAMAUD / Cheffe de district A20 sud

## Approuvé par

Philippe FAUCHET / Directeur DIR Centre-Ouest

## Références

Note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national (RRN) - NOR : DEVT1606917N

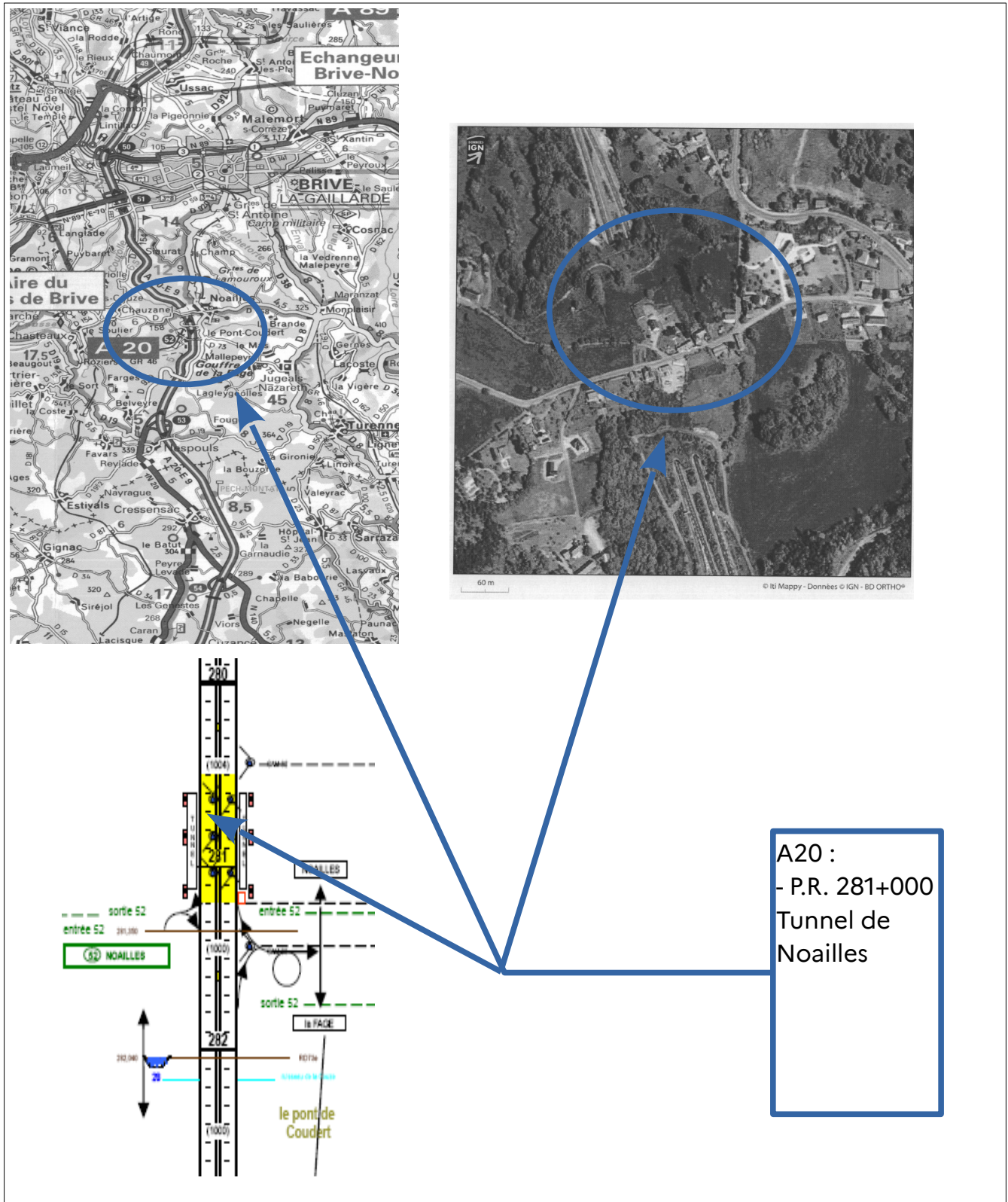
**calendrier des jours hors chantier 2026 (en attente de circulaire ministérielle)**

## SOMMAIRE

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. PLANS DE SITUATION ET VUE D'ENSEMBLE.....                                                            | 4  |
| 2. FICHE DE PRÉVISION DE CHANTIER.....                                                                  | 5  |
| 3. NATURE DES TRAVAUX.....                                                                              | 6  |
| 4. DATES PRÉVISIONNELLES, PHASAGE.....                                                                  | 7  |
| 5. DONNÉES TRAFIC.....                                                                                  | 8  |
| 6. MODE D'EXPLOITATION.....                                                                             | 9  |
| 7.1. Modalités d'exploitation.....                                                                      | 9  |
| 7.2. Signalisation et circulation.....                                                                  | 9  |
| 7.3. Accès chantier.....                                                                                | 10 |
| 7.4. Inter-distance de chantier.....                                                                    | 10 |
| 7.5. Convois exceptionnels et TMD.....                                                                  | 10 |
| 7.6. Bouchons mobiles.....                                                                              | 10 |
| 7. SCHÉMAS DE SIGNALISATION TEMPORAIRE.....                                                             | 11 |
| 8. CONTRÔLES ET SUIVI SIGNALISATION TEMPORAIRE.....                                                     | 15 |
| 9. DOSSIER DES DÉVIATIONS.....                                                                          | 16 |
| 10. AVIS DES GESTIONNAIRES DES AUTRES RÉSEAUX ET DES SERVICES CONSULTÉS..                               | 19 |
| 11. RECOMMANDATIONS AUX PERSONNELS EXTÉRIEURS AU SERVICE TRAVAILLANT<br>DANS L'EMPRISE DU CHANTIER..... | 20 |
| 12. MESURES RETENUES POUR INFORMER LES USAGERS DE LA ROUTE ET LES<br>RIVERAINS.....                     | 21 |
| 13. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES RESPONSABLES DE CHANTIER (MAÎTRE D'ŒUVRE ET<br>ENTREPRISES).....           | 22 |

## 1. PLANS DE SITUATION ET VUE D'ENSEMBLE

Les plans de situation sont déclinés ci-dessous :



## 2. FICHE DE PRÉVISION DE CHANTIER

La fiche de prévision de chantier est déclinée comme suit : à compléter une fois le planning validé par l'exploitant.

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

### **3. NATURE DES TRAVAUX**

Il s'agit de réaliser le renouvellement et la modernisation des équipements de sécurité du tunnel de Noailles sur A20.

## 4. DATES PRÉVISIONNELLES, PHASAGE

Cette opération se déroulera de la manière suivante : à compléter une fois le planning validé par l'exploitant.

## 5. DONNÉES TRAFIC

Ces travaux vont provoquer une gêne à l'utilisateur non négligeable en termes de ralentissements, voire de bouchons.

En effet ces derniers se situent :

- sur une section dont la moyenne journalière de trafic est aux alentours des 24 550 véhicules par jour (TMJA 2023) ;
- du fait de la proximité du bassin économique de Brive la Gaillarde, cette section supporte des trafics de pointe supérieurs à 2 500 véhicules par heure ;
- du fait que cette section est dite à risque en raison de ces courbes, des changements de profil en travers et de ses rampes (proche des 3 %), les PL chargés vont fortement ralentir le trafic dans la section basculée (17,46 % du trafic journalier – données relevées issues TMJA 2023).

## 6. MODE D'EXPLOITATION

### 7.1. Modalités d'exploitation

En raison de la nature des travaux à réaliser, du nombre d'entreprises intervenantes, de l'encombrement des engins (en particulier des nacelles) et de la configuration des lieux, le chantier ne peut se dérouler sous circulation.

**En fonction des travaux à réaliser, il sera procédé soit aux neutralisations de voies, soit sous basculement de chaussée.**

**En cas de neutralisation de voie, et en fonction de la note ministérielle du 23 janvier 2025, ces dernières pourront être mises dans le cadre de l'arrêté permanent.**

**En cas de basculement de chaussée, ces derniers seront mis en œuvre dans le cadre d'un arrêté spécifique.**

En cas de basculement, cela impacte les bretelles suivantes au niveau de l'échangeur 52 :

- 52-1-S : bretelle de sortie Paris Noailles – déviation par l'A20 (échangeur 53) ;
- 52-2-E : bretelle d'entrée Noailles Paris – déviation par RD 920 et 19.

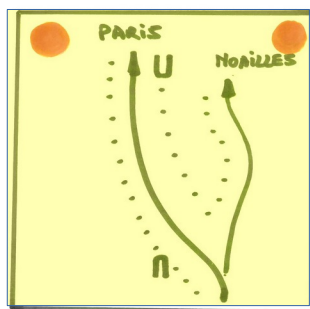
### 7.2. Signalisation et circulation

Ces basculements impactent l'échangeur 52 (déviations mises en œuvre par les Routes Départementales 920 et 19).

Lors des travaux dans le sens Toulouse-Paris, la bretelle de sortie Toulouse-Noailles sera maintenue ouverte en mettant une signalisation spécifique en amont et au niveau du point de basculement.

Cette dernière est la suivante :

- le KD8 classique sera remplacé par :



- un musoir (diamètre 100) sera mise en place au droit du point de basculement (divergent) ;
- deux KD 21 (← PARIS et NOAILLES → ) seront mis en place au droit du point de basculement ;

## **Service Autoroutier – renouvellement équipements – tunnel de Noailles 2026-2027**

- un balisage renforcé (K5a) sera mis en œuvre tous les tirets en direction du divergent.

Au niveau du divergent existant, des séparateurs de voies type BT1 afin d'éviter toute intrusion par un tiers.

### **7.3. Accès chantier**

**La bretelle de l'échangeur 52-1-S, fermée à la circulation, servira d'accès de chantier pour les travaux du tube Ouest.**

**La bretelle de l'échangeur 52-2-E, fermée à la circulation, servira d'accès de chantier pour les travaux du tube Est.**

Au niveau des biseaux de basculements ou de dé-basculements, tout accès ou toute sortie sont strictement interdits à un tiers ; seuls les services d'exploitation, les forces de l'ordre et de secours à la personne sont autorisés à les utiliser.

### **7.4. Inter-distance de chantier**

Pendant la période de réalisation de ces travaux, il sera dérogé aux règles d'inter-distance minimale entre deux chantiers consécutifs sur une même chaussée définissant les chantiers courants en application de la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national (RRN) :

- en respectant une distance minimale de 5 km pour la réalisation de chantiers courants d'entretien ;
- en supprimant toute inter-distance pour la réalisation de chantiers à caractère d'urgence et non reportables.

### **7.5. Convois exceptionnels et TMD**

Durant ladite période de travaux, tous les convois exceptionnels de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> catégories seront interdits de circulation sur A20 entre les échangeurs 51 et 53.

Durant la même période, les Transports de Matières Dangereuses seront maintenus en raison de l'itinéraire parallèle (R.D. 920) non satisfaisant en termes de géométrie et de traversée urbaine (agglomération de Brive la Gaillarde).

### **7.6. Bouchons mobiles**

Des bouchons mobiles ou des interruptions courtes de circulation en collaboration avec les forces de l'ordre pourront être organisés durant la mise en place de la signalisation du chantier ou bien lors des tests de maintenance.

## 7. SCHÉMAS DE SIGNALISATION TEMPORAIRE

La signalisation de barriérage et d'accès au chantier sera réalisée par le district autoroutier A20 – Antenne d'Uzerche – conformément aux directives contenues dans la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle relative à la signalisation temporaire et aux schémas de signalisation du présent dossier d'exploitation.

Certaines phases préparatoires ou de mise en place de la signalisation du chantier pourront nécessiter des réductions momentanées de chaussée, l'organisation de bouchons mobiles ou des interruptions courtes de circulation en collaboration avec les forces de l'ordre.

Les Panneaux à Messages Variables (A20-29 et A30-30) situés de part et d'autre des travaux indiqueront :

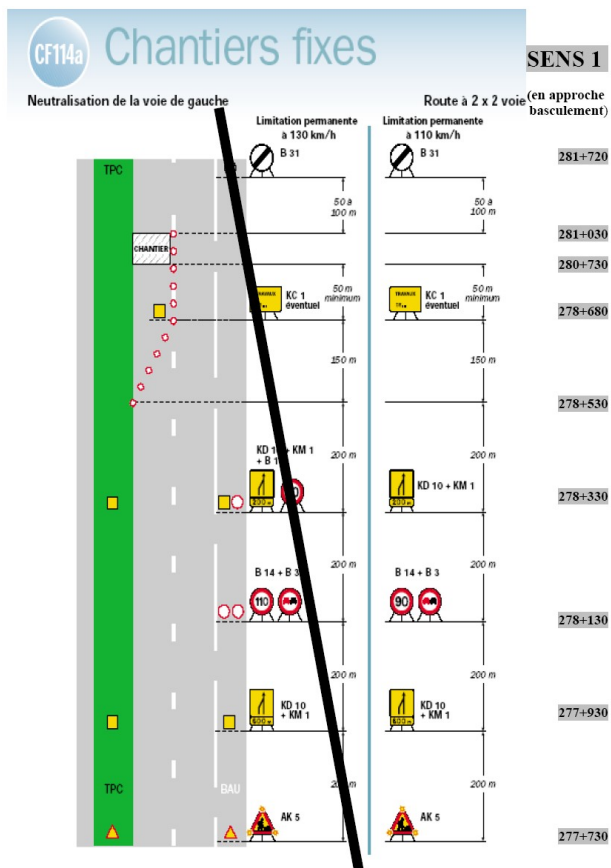
- soit la zone de travaux lors des phases préparatoires de la signalisation temporaire
- soit la zone à double sens lors de la phase basculement de chaussée ;
- soit les perturbations générées par le basculement.

Des panneaux type KC1 indiquant la nature des travaux effectués seront mis en œuvre dans la neutralisation des VG hors zone tampon.

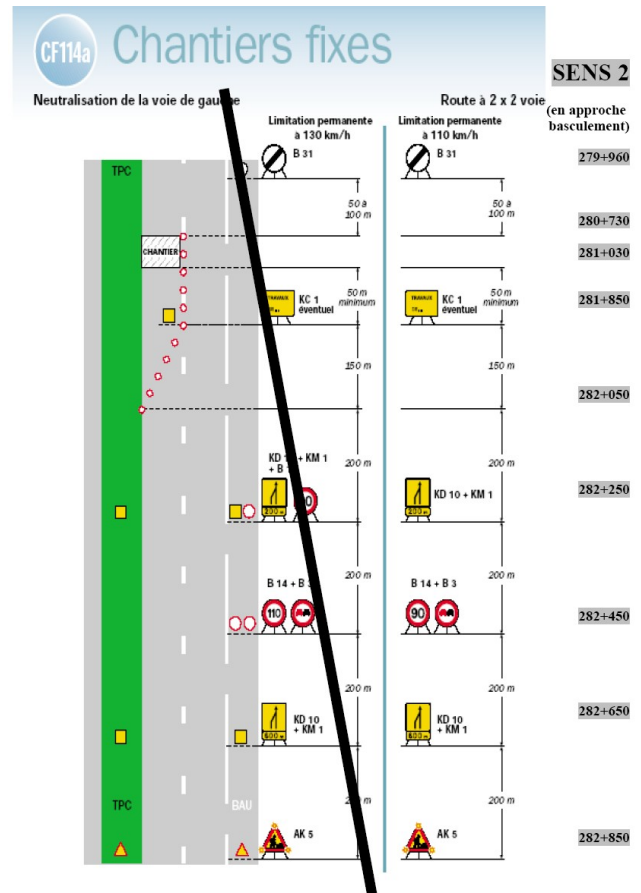
## Service Autoroutier – renouvellement équipements – tunnel de Noailles 2026-2027

- ✓ Neutralisations des voies de gauche (phase d'approche des basculements) :

### Sens Paris Toulouse



### Sens Toulouse Paris

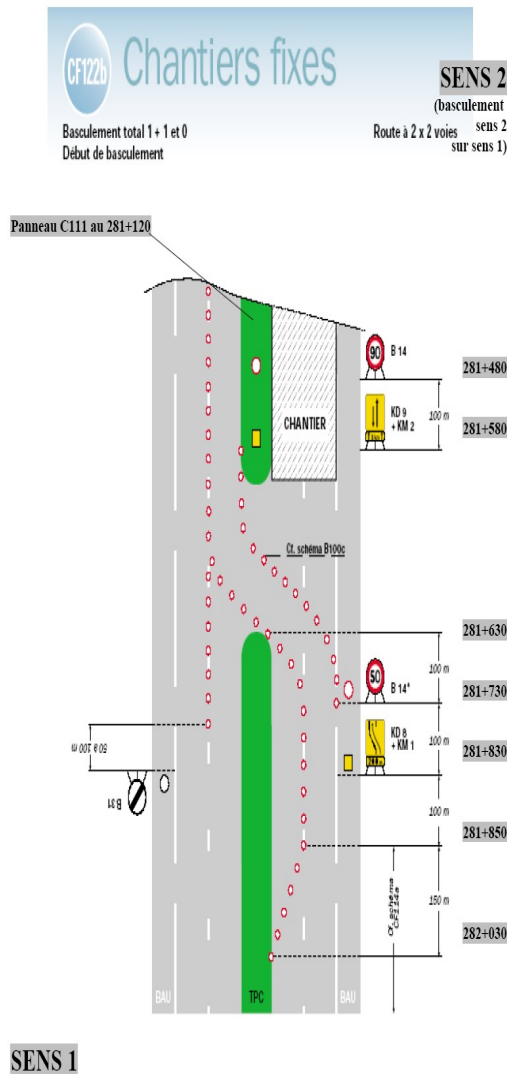


Un B14 70km/h est positionné au PR 281+925.

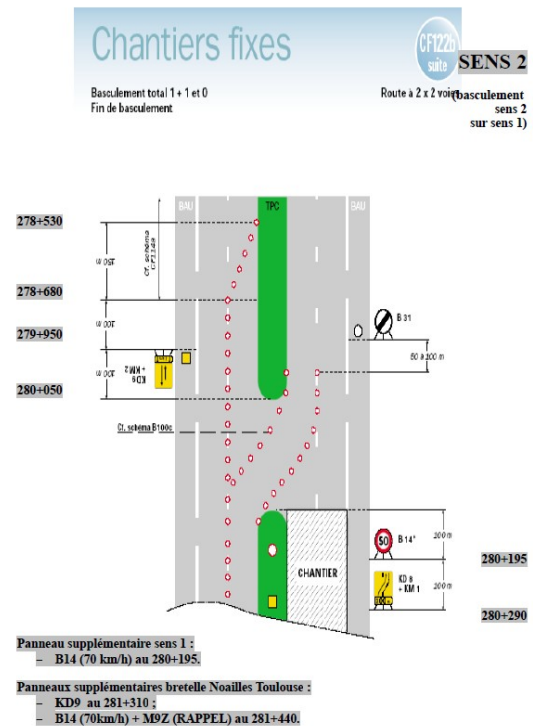
## Service Autoroutier – renouvellement équipements – tunnel de Noailles 2026-2027

### ✓ Basculement et dé-basculement tube Est :

Tube Est fermé – tube Ouest à double sens -  
début du basculement :



Tube Est fermé – tube Ouest à double sens -  
début du basculement :

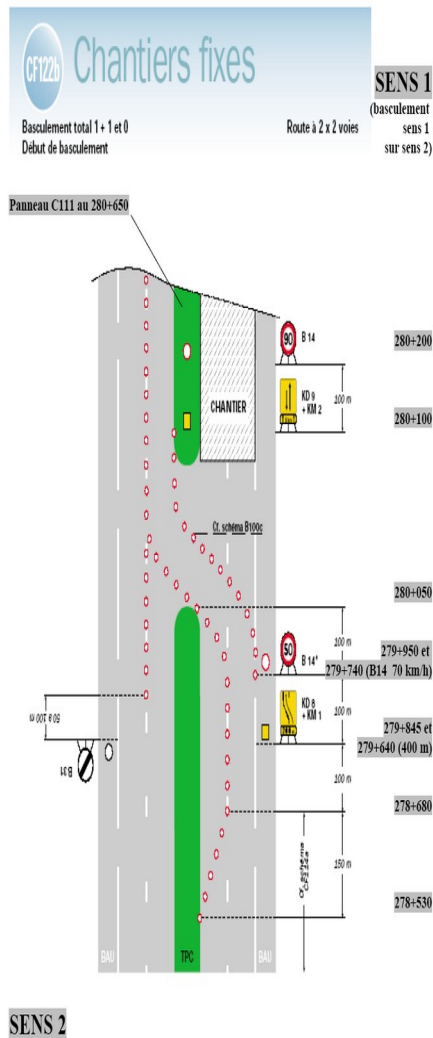


La vitesse est abaissée à 70 km/h à partir de l'ITPC nord pour faire suite à la préconisation de l'expert (renouvellement Dossier de Sécurité 2018 : tube en mode bidirectionnel).

## Service Autoroutier – renouvellement équipements – tunnel de Noailles 2026-2027

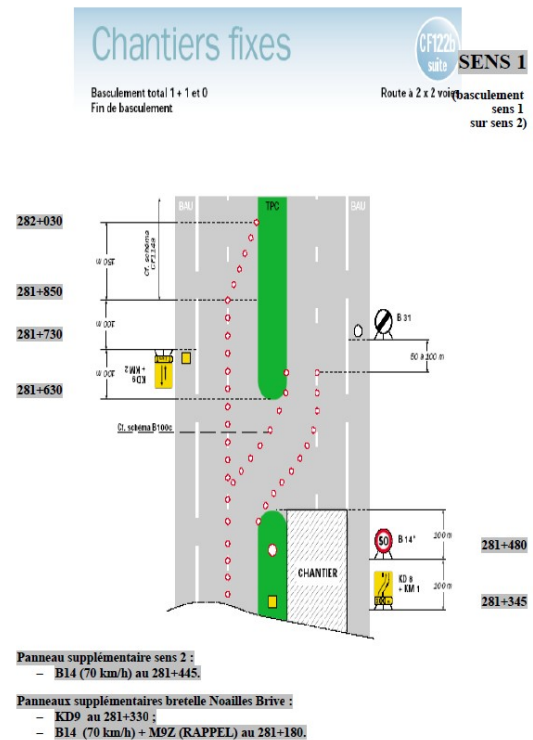
### ✓ Basculement et dé-basculement tube Ouest :

Tube Ouest fermé – tube Est à double sens - début du basculement :



Le B14 « 90 km/h » situé au PR 280+200 est remplacé par un B14 « 70 km/h » pour faire suite à la préconisation de l'expert ( renouvellement Dossier de Sécurité 2018 ) : tube en mode bidirectionnel.

Tube Ouest fermé – tube Est à double sens - début du basculement :



La vitesse est abaissée à 70 km/h à partir de l'ITPC nord pour faire suite à la préconisation de l'expert ( renouvellement Dossier de Sécurité 2018 ) : tube en mode bidirectionnel.

## **8. CONTRÔLES ET SUIVI SIGNALISATION TEMPORAIRE**

À la suite de la mise en place initiale de la signalisation, un contrôle visuel par le responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention ou son adjoint sera effectué sur l'ensemble de cette dernière.

Une surveillance indirecte de la signalisation sera effectuée dans le cadre des patrouilles.

## **9. DOSSIER DES DÉVIATIONS**

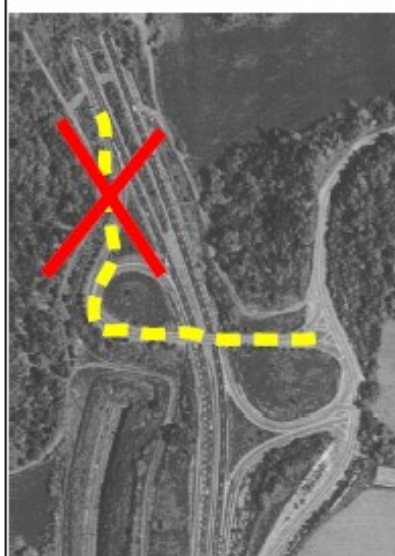
Chaque fermeture de tube fera l'objet d'une déviation.

## Service Autoroutier – renouvellement équipements – tunnel de Noailles 2026-2027

- ✓ Mise en œuvre déviation – tube Ouest fermé :

### Tube Ouest fermé :

- tube Est en circulation double sens ;
- échangeur 52 : bretelle de sortie sens Paris - Noailles fermés .



Pour les usagers venant de Brive et se rendant vers Noailles, ces derniers devront emprunter la déviation suivante: A20 échangeur 53, giratoire de la Croix Blanche et A20

**NOAILLES**

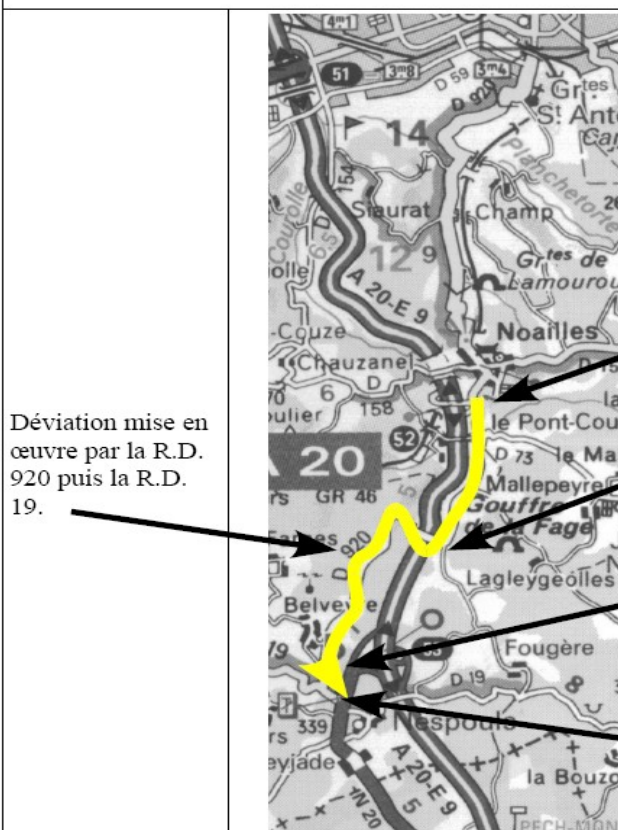
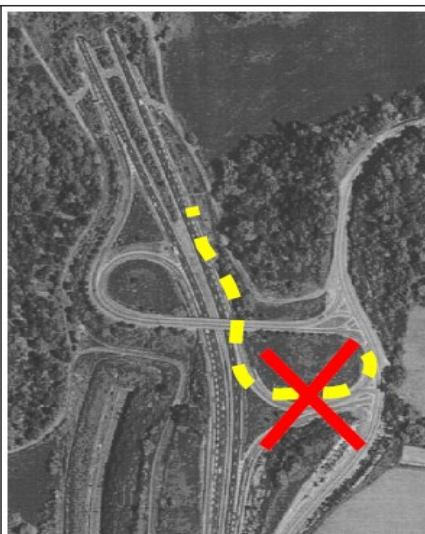
**Fin de  
Déviation**



## ✓ Mise en œuvre déviation – tube Est fermé :

### Tube Est fermé :

- tube Ouest en circulation double sens ;
- échangeur 52 : bretelle d'entrée sens Toulouse - Paris fermée.



Déviati on mise en œuvre par la R.D. 920 puis la R.D. 19.

Les panneaux suivants seront mis en place pour le balisage de la déviation :

BRIVE

BRIVE

BRIVE

Fin de  
Déviation

✓

## 10. AVIS DES GESTIONNAIRES DES AUTRES RÉSEAUX ET DES SERVICES CONSULTÉS

Les acteurs de cette opération ont les suivants :

- maîtrise d'ouvrage : D.I.R. Centre Ouest ;
- maîtrise d'œuvre : Logma Consulting ;
- gestionnaire de la voie : District A20 sud/ CEI d'Uzerche et de Brive la Gaillarde ;
- entreprise(s) mandataire(s) : choix de l'entreprise mandataire en cours ;
- coordonnateur SPS : choix du SPS en cours.

Le service concernés pour avis est :

- DIR Centre Ouest / BIESR.

L'avis de la Direction des Infrastructures Routières du Département de la Corrèze a été sollicité concernant les possibilités de déviation.

Ce dossier a été transmis aux communes de Brive la Gaillarde, de Noailles et de Nespouls pour information (perturbations sur trafics locaux).

Ce dossier a été transmis autres services suivants : ASF/Vinci autoroutes DRE Sud Ouest, CORG 19 / PMO Uzerche, PMO de Souillac, SDIS 19, SAMU 19 pour information (perturbations sur trafics locaux).

## 11. RECOMMANDATIONS AUX PERSONNELS EXTÉRIEURS AU SERVICE TRAVAILLANT DANS L'EMPRISE DU CHANTIER

La mission Sécurité et Protection pour la Santé est assurée par l'entreprise : **à compléter**

L'entreprise mandataire et ses éventuels sous traitants devront respecter les mesures de prévention énoncées au Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs.

De plus, elle recevra contre décharge : **les autorisations spéciales prévues à l'article R 432-7 du Code de la Route, concernant la circulation à pied du personnel de son entreprise, et la circulation du matériel, visé à cet article, qu'elle utilise :**

- autorisation individuelle et temporaire de circuler à pied et d'accéder avec des véhicules et des matériels de chantier sur l'Autoroute A20 ;
- consignes de sécurité pour les intervenants extérieurs sur le réseau autoroutier.

## 12. MESURES RETENUES POUR INFORMER LES USAGERS DE LA ROUTE ET LES RIVERAINS

Il est proposé de donner une information sur ce chantier et sur les restrictions de circulation nécessaires par la diffusion de messages écrits et radio par les médias locaux (*presses + France Bleu Limousin + 107.7 Vinci Autoroutes*).



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dirco Info n°2024-XXX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le XX XX XX

**A20 – Département de la Corrèze**  
**Basculement de circulation et fermeture de bretelle**  
**de nuit dans les deux sens de circulation**  
**Commune de Noailles**

La direction interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIR Centre-Ouest) vous informe de restrictions de circulation sur l'autoroute A20, aux abords du tunnel de Noailles, entre les échangeurs 51 « Brive-sud » et 53 « Nespouls » :

- la nuit du mardi 02 juillet 2024 à 20h00 au mercredi 03 juillet à 06h00 :  
le tube Paris Toulouse sera fermé à la circulation : la circulation sera basculée dans le tube Toulouse Paris en double sens . La bretelle de sortie de l'échangeur 52 « Noailles » sens Paris-province sera fermée et dévié par l'échangeur 53 « Nespouls » ;
- la journée du mercredi 03 juillet 2024 de 06h00 à 20h00 :  
les voies de gauche resteront neutralisées au droit de l'ouvrage ;
- la nuit du mercredi 03 juillet 2024 à 20h00 au jeudi 04 juillet 2024 à 06h00 :  
le tube Toulouse Paris sera fermé à la circulation : la circulation sera basculée dans le tube Paris Toulouse en double sens. La bretelle d'entrée de l'échangeur 52 « Noailles » sens Toulouse sera fermée et dévié par l'échangeur 53 « Nespouls ».

Les travaux interviennent dans le cadre de la maintenance des équipements de sécurité.

Il est demandé aux usagers de faire preuve de la plus grande prudence dans la traversée de la zone de travaux, de la zone de circulation, pour celle des riverains lors de l'emprunt des déviations et celle des riverains du chantier. Il est notamment rappelé la nécessité de respecter la signalisation temporaire et les limitations de vitesse mises en place.

La DIR Centre-Ouest prie les usagers de l'excuser pour la gêne subie à l'occasion de ces travaux et les remercie par avance de leur compréhension.

information usagers : [www.dirco.info](http://www.dirco.info)

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Ouest**

Service qualité et relations avec les usagers  
22, rue des Pénitents blancs - 87 032 Limoges cedex  
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 22  
[www.dirco.info](http://www.dirco.info)  
[mnrc.sqru.dirco@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mnrc.sqru.dirco@developpement-durable.gouv.fr)

Exemple

Afin d'informer les usagers utilisant l'échangeur 52, dit de Noailles, un panneau type KC1 indiquera en semaine n-1 les dates prévisionnelles puis en temps réel les dates de fermeture des bretelles.

### 13. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES RESPONSABLES DE CHANTIER (MAÎTRE D'ŒUVRE ET ENTREPRISES)

Les acteurs de cette opération sont les suivants :

– gestionnaire de la voie : District Autoroutier A20 :

|                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Nadège Senamaud ( <a href="mailto:nadege.senamaud@developpement-durable.gouv.fr">nadege.senamaud@developpement-durable.gouv.fr</a> ) – 05 55 30 85 85 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Laurent Peyrie ( <a href="mailto:Laurent.Peyrie@developpement-durable.gouv.fr">Laurent.Peyrie@developpement-durable.gouv.fr</a> ) – 05 55 87 82 62 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

– autres services concernés :

|                                                   |
|---------------------------------------------------|
| <b>CIGT A20 : 05 55 30 90 80</b> (n° urgence A20) |
|---------------------------------------------------|

|            |
|------------|
| SDIS : 112 |
|------------|

|                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PC ASF ( <a href="mailto:pcsecurite.brive@vinci-autoroutes.com">pcsecurite.brive@vinci-autoroutes.com</a> ) – 05 55 87 84 00 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                          |
|--------------------------|
| CORG 19 – 05 55 21 50 09 |
|--------------------------|

–

- entreprise(s) concernée(s) :

|                                            |
|--------------------------------------------|
| Choix de l'entreprise mandataire en cours. |
|--------------------------------------------|

## 23/23

